

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS DE PROMULGATION

« Règlement No 849-24 relatif au traitement des élus »

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham que le règlement No 849-24 concernant le traitement des élus a été adopté par le conseil municipal de Saint-Germain-de-Grantham à la séance du 2 décembre 2024.

Ce règlement a pour objet de déterminer la rémunération et l'allocation de dépenses des membres du conseil.

Ce règlement est déposé au bureau municipal où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ à Saint-Germain-de-Grantham, ce 5^e jour du mois de décembre 2024.



Julie Galarneau, directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Julie Galarneau, directrice générale, de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil municipal et sur le site Internet de la Municipalité ce 5^e jour du mois de décembre 2024 entre 8 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5^e jour du mois de décembre 2024.



Julie Galarneau, directrice générale

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS DE PROMULGATION

« Règlement No 849-24 relatif au traitement des élus »

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham que le règlement No 849-24 concernant le traitement des élus a été adopté par le conseil municipal de Saint-Germain-de-Grantham à la séance du 2 décembre 2024.

Ce règlement a pour objet de déterminer la rémunération et l'allocation de dépenses des membres du conseil.

Ce règlement est déposé au bureau municipal où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ à Saint-Germain-de-Grantham, ce 5^e jour du mois de décembre 2024.



Julie Galarneau, directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Julie Galarneau, directrice générale, de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil municipal et sur le site Internet de la Municipalité ce 5^e jour du mois de décembre 2024 entre 8 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5^e jour du mois de décembre 2024.



Julie Galarneau, directrice générale

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS DE PROMULGATION

« Règlement No 849-24 relatif au traitement des élus »

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham que le règlement No 849-24 concernant le traitement des élus a été adopté par le conseil municipal de Saint-Germain-de-Grantham à la séance du 2 décembre 2024.

Ce règlement a pour objet de déterminer la rémunération et l'allocation de dépenses des membres du conseil.

Ce règlement est déposé au bureau municipal où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ à Saint-Germain-de-Grantham, ce 5^e jour du mois de décembre 2024.



Julie Galarneau, directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Julie Galarneau, directrice générale, de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil municipal et sur le site Internet de la Municipalité ce 5^e jour du mois de décembre 2024 entre 8 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5^e jour du mois de décembre 2024.



Julie Galarneau, directrice générale